

COMPTE-RENDU CTPC DU 15 DECEMBRE 2005

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1. Projet d'arrêté portant organisation de la direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME) au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.
2. Charte de gestion des programmes
3. Questions diverses

Le quorum est atteint, M. DEULIN est secrétaire et Marie-Thérèse RIGLET, Cfdt, est secrétaire adjointe.

Après les déclarations liminaires respectives des 5 autres OS, qui reprennent ce qu'elles avaient demandé d'inscrire en questions diverses, le président annonce que le PV du 20 octobre 2005 n'est pas prêt et sera présenté au prochain CTPC.

Présentation et examen du projet de d'arrêté portant organisation de la DGME

Contexte rappelé par Mme Marie-Hélène GRANIER-FAUQUERT chef de service à la DRB : le 9 décembre 2005, tous les agents ont été réunis. Le décret est passé au Conseil d'Etat le 13 décembre 2005.

La DGME a une vocation interministérielle, par conséquent l'organisation choisie est pour une cohérence fonctionnelle visible pour l'extérieur (autres ministères, collectivités locales et usagers). Il y aura un Secrétariat Général et 3 services : celui de la qualité (ex DUSA), celui de la modernisation (ex DRB et l'ex DMGPSE) et celui de l'administration électronique (ex ADAE).

Les départements communication et formation sont directement rattachés au DG pour également une meilleure lisibilité de l'extérieur, entre autres des Cabinets.

Marie-Thérèse RIGLET, Cfdt, demande plus de détail sur la future hiérarchie, s'inquiète des structures lourdes et demande des précisions sur la répartition des effectifs surtout pour le SG et les 2 départements rattachés au DG (agents en place et/ou nouveaux agents).

Autres questions posées par les autres OS

Les noms « département » et mission », rôle d'audit et collaboration avec CGFI, date d'arrivée.

Réponses de Mme Marie-Hélène GRANIER-FAUQUERT

Les mots ne sont pas choisis au hasard. On se démarque des sous-directions et bureaux car ce sont des missions. Le DPMA précise que c'est une exception au sein de l'AC du MINEFI.

La ligne hiérarchique est courte. On travaille différemment à 40 et à 170 personnes. L'organisation des 4 directions était soit en missions, soit en râteau. L'organisation en services thématiques a été choisie.

Les départements comprendront entre 3 et 15 experts. Les agents savent dans quel département ils seront au 1^{er} janvier 2006. Bien sur, ils pourront en changer par la suite.

Les effectifs de chaque service correspondent aux effectifs actuels des directions, y compris quelques MAD d'autres ministères. Il pourra être procédé à des recrutements de compétences particulières, par exemple sur le contrôle de gestion. Le DPMA indique que ces recrutements se feront en priorité dans les effectifs du MINEFI.

Un plan de formation sera mis en place, avant mars 2006, pour chaque agent. Tout est à construire avec l'IGPDE et des experts en interne. Une présentation sera faite aux OS.

La DGME et le CGFI seront co-pilote, avec l'IGF, l'IGAS et IG du ministère de l'intérieur, pour des audits de transformation (ce ne sont pas des audits sanction).

Pour les rémunérations de janvier 2006, tous les dossiers, paye et statutaires (détachement ou contrat) ont été déposés dans les temps au MINEFI, donc pas de problème.

L'installation des ex DUSA et DMGPSE se fera fin décembre 2005, début janvier 2006, à la place du centre de documentation de la DGTPE.

L'ex ADAE arrivera peut-être début avril 2006, à la suite d'un redéploiement des effectifs sur Bercy.

Vote du texte proposé

Abstention : SPAC

Contre : CGT et FO

Pour : CFDT, CFTC, SPSCM, Administration

CHARTRE DE GESTION

La charte de gestion n'est pas obligatoire mais est demandée par la DRB. La charte ministérielle est déjà précise pour les personnels d'AC, car ils ont vocation à travailler dans tous les programmes. Ces documents (charte ministérielle et charte de gestion pour 2006 du programme « conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle ») sont pour 2006, ils seront peut-être revus pour 2007 ou le futur (GT LOLF pour M et GT CTPC pour AC). Deux autres chartes sont en cours d'élaboration.

Questions et observations des OS

Le vrai pouvoir est dans les BOP. Ne pourrait-on pas avoir deux discussions en cours d'année : une au printemps et une à l'automne. Fongibilité asymétrique.

Réponses de M Alain CASANOVA

Le vrai pouvoir n'est pas dans les BOP, car ils sont sous le contrôle du responsable de programme et bien sur du Parlement.

La démarche est transparente, c'est un nouveau mode de dialogue social mais il faudra faire un tri parmi tous les documents de prévisions et de restitutions. Le CTPC reste le seul lieu de dialogue social pour l'ensemble de l'AC.

Deux discussions dans l'année, si la restitution est intéressante. Pour 2006, il y aura un GT du CTPC élargi (avec OS non représentées) avant l'été 2006.

Le DPMA précise que la masse salariale est au niveau du programme, en dessous, dans le BOP, ce n'est que la répartition.

Le taux de recours en notation en CAP est un indicateur, le plus important sera l'évolution du taux.

Le SDRH précise que pour les avancements statutaires, il n'y a rien de changé. Le DPMA indique que les droits des agents ne doivent pas changer, par exemple pour les mutations.

Concernant la Fongibilité asymétrique, ce n'est qu'une possibilité de fin d'année quand les caisses sont vides, pour le fonctionnement, et que l'on est assuré de payer le personnel. Le gestionnaire regardera sûrement à plusieurs fois avant de le faire. Pour l'année 2006, la gestion sera sûrement prudente la première année de la mise en place de la LOLF.

QUESTIONS DIVERSES

AUDIT DPMA : pas de décision ministre de prise, donc rien de neuf. Rappel : il faut de la transversalité forte. Pour l'annonce, sûrement que le SG réunira les OS.

ARTT à la DGE : il y a différents régimes, 6 binômes, du fixe et différents forfaits, s'il n'y a pas d'harmonisation, il y aura des problèmes de mobilité. La DGE, avec l'aide de la DPMA organisera une réunion avec les OS du CTPC à la mi-janvier 2006. Il y a urgence mais la DGE ne veut pas se précipiter.

ACF (modulable) : +1,3 % en 2006 et pas de baisse. En 2006, le calcul se fait sur la masse salariale globale.

Statut des attachés : rien de neuf, on a commencé à regarder avec les attachés économiques de la DGTPE. Il faut que les agents bénéficient des nouvelles mesure prévues.

Carte de sécurité : accès physique uniquement, d'abord Bercy, puis les autres sites.

Politique immobilière : Une présentation aux OS, après la décision du ministre, se fera fin 2006/début 2007 sur le redéploiement des effectifs d'AC dans l'est parisien.

BAC et TDD sont vendus, fin 2007 la DDI ira dans un nouvel immeuble de Montreuil. L'ACCT ira à Blanqui et le plateau technique sur Bercy (fin 2006/ début 2007).

Le nouvel immeuble de Noisy sera fini en juin 2006, et dès septembre 2006 iront des services déconcentrés de la DGI, les services de la DGCP et de la DMPA du Vendôme et le SIFE.

L'AC est en cours de finaliser un achat à Vincennes. La superficie pourra accueillir 600 agents.

Problème HV : arrêt du serveur pendant les fêtes, les BRH ont été prévenus, une communication via Alizé a été faite et une affichette est apposée auprès des badgeuses.

DRCA : la convention de gestion est en cours de signature. Ce sera le TPG le notateur et l'évaluateur, ainsi que pour l'indemnitaire, des DRCA et de leurs adjoints.

GT contractuels : le GT du CTPM a été reconduit à trois reprises : télescopage avec la FP qui s'intéresse au sujet. La DPMA ne tiendra de GT (CTPM puis CTPC) qu'après avoir pris connaissance de la réflexion conduite par la FP.

Audit formation : pas encore rendu.

Statuts des enseignants : rien de nouveau.

Prélèvements sur salaires suite à trop perçu : l'administration reconnaît qu'elle doit faire un effort d'information envers l'agent, le montant retiré est géré par la PGT mais la DPMA peut étaler le remboursement suite à la demande de l'agent ou au signalement des OS.